

## Décision 2004/642/CE, Euratom du Conseil (13 septembre 2004)

**Légende:** Le 13 septembre 2004, le Conseil adopte d'un commun accord avec le président désigné de la Commission, M. Barroso, la liste des autres personnalités qu'il envisage de nommer membres de la Commission.

**Source:** Journal officiel de l'Union européenne (JOUE). 17.09.2004, n° L 294. [s.l.]. ISSN 0378-7060.  
"Décision du Conseil, prise d'un commun accord avec le Président désigné de la Commission, du 13 septembre 2004, adoptant la liste des autres personnalités qu'il envisage de nommer membres de la Commission des Communautés européennes (2004/642/CE, Euratom)", p. 30.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/decision\\_2004\\_642\\_ce\\_euratom\\_du\\_conseil\\_13\\_septembre\\_2004-fr-c66a366f-d9a6-407e-be4d-d309da3d9359.html](http://www.cvce.eu/obj/decision_2004_642_ce_euratom_du_conseil_13_septembre_2004-fr-c66a366f-d9a6-407e-be4d-d309da3d9359.html)

**Date de dernière mise à jour:** 03/11/2015



## **Décision du Conseil, prise d'un commun accord avec le Président désigné de la Commission, du 13 septembre 2004, adoptant la liste des autres personnalités qu'il envisage de nommer membres de la Commission des Communautés européennes (2004/642/CE, Euratom)**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 213, paragraphe 1, tel que modifié avec effet au 1er novembre 2004, par l'article 45, paragraphe 2, point d) de l'acte d'adhésion de 2003 et par l'article 4, paragraphe 1, du protocole sur l'élargissement de l'Union européenne annexé au traité UE et aux traités instituant les Communautés européennes, ainsi que l'article 214, paragraphe 2, deuxième alinéa du traité instituant la Communauté européenne,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 126, paragraphe 1, tel que modifié avec effet au 1er novembre 2004, par l'article 45, paragraphe 2, point d) de l'acte d'adhésion de 2003 et par l'article 4, paragraphe 1, du protocole sur l'élargissement de l'Union européenne annexé au traité UE et aux traités instituant les Communautés européennes, ainsi que l'article 127, paragraphe 2, deuxième alinéa du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique,

considérant ce qui suit :

- (1) Une nouvelle Commission, composée d'un national de chaque État membre, doit être nommée pour la période allant du 1er novembre 2004 au 31 octobre 2009.
- (2) Le Conseil, réuni au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, le 29 juin 2004, a désigné M. José Manuel DURÃO BARROSO comme la personnalité qu'il envisage de nommer président de la Commission pour la période allant du 1er novembre 2004 au 31 octobre 2009<sup>(1)</sup>.
- (3) Par résolution en date du 22 juillet 2004, le Parlement européen a approuvé cette désignation.
- (4) Il convient d'adopter, d'un commun accord avec le président désigné de la Commission, la liste des autres personnalités que le Conseil envisage de nommer membres de la Commission pour une période de cinq ans allant du 1er novembre 2004 au 31 octobre 2009.
- (5) L'entrée en vigueur du traité établissant une Constitution pour l'Europe entraînera l'expiration du mandat du membre de la Commission ayant la même nationalité que celle du futur ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne, qui sera vice-président de la Commission,

DÉCIDE :

### **Article premier**

Sont désignés, d'un commun accord avec M. José Manuel DURÃO BARROSO, président désigné de la Commission, comme les personnalités que le Conseil envisage de nommer membres de la Commission des Communautés européennes, pour la période allant du 1er novembre 2004 au 31 octobre 2009 :

Monsieur Joaquín ALMUNIA AMANN  
Monsieur Jacques BARROT  
Monsieur Joe BORG  
Monsieur Rocco BUTTIGLIONE  
Monsieur Stavros DIMAS  
Madame Benita FERRERO-WALDNER  
Monsieur Ján FIGEL'  
Madame Mariann FISCHER BOEL  
Madame Dalia GRYBAUSKAITÉ

Madame Danuta HÜBNER  
Monsieur Siim KALLAS  
Monsieur László KOVÁCS  
Madame Neelie KROES  
Monsieur Markos KYPRIANOU  
Monsieur Peter MANDELSON  
Monsieur Charlie McCREEVY  
Monsieur Louis MICHEL  
Monsieur Janez POTOČNIK  
Madame Viviane REDING  
Monsieur Olli REHN  
Monsieur Vladimír ŠPIDLA  
Madame Ingrida UDRE  
Monsieur Günter VERHEUGEN  
Madame Margot WALLSTRÖM.

## **Article 2**

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 13 septembre 2004.

*Pour le Conseil*  
*Le président*  
B. R. Bot

(<sup>1</sup>) JO L 236 du 7. 7. 2004, p. 15.